REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

1.1. VERSION FRANCAISE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013/ AONO/C-DIR/CIPM/2026 DU 05 NOVEMBRE 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT DOUBLE DE 2X2,00X2,00 ET AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES SUR LA ROUTE C0813010, BADJER (INTER N6) – GBEMA, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA.
(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

Financement : *Budget d'Investissement publics du MINTP*

Article 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement publics du MINTP, **le Maire de la Commune de DIR, Autorité Contractante**, lance, **un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un dalot double de 2x2,00x2,00 et aménagement de la voie d'accès sur la route C0813010, Badjer (inter N6) – Gbema, Dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.**

Article 2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

N° Série	Designation
SÉRIE 000	INSTALLATIONS
SÉRIE 100	NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS
SÉRIE 400	OUVRAGES D'ART

Article 3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution du projet objet du présent Avis d'Appel d'Offres est de : ***Cinq (05) mois.***

Article 4. Allotissement

Les travaux sont en un lot unique.

Article 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Trente - cinq millions (35 000 000) de Francs CFA TTC.**

Article 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.
Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle(s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

Article 7. Financement

Scanné avec CamScanner

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Publics du MINTP, Exercice 2026 et suivants** pour un coût estimatif total de **trente – cinq millions (35 000 000) de Francs CFA TTC,** sur la ligne d'imputation budgétaire **N° 60 36 370 2 32000003 0451 523411**

Article 8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **trois cents cinquante milles (350 000) FCFA** conformément à l'arrêté en vigueur, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances **revêtue de la mention manuscrite de l'établissement agréé l'ayant délivrée. Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)** et dont la liste figure dans le DAO, et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date limite de validité des offres conformément au modèle en annexe.

Article 9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à **la Commune de DIR, Secrétariat Général,** Tel. : **693 31 76 41,** dès publication et affichage du présent avis.

Article 10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu **à la Commune de DIR auprès du Secrétaire Général,** dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente milles (30 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de **DIR.**

Article 11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **07 (sept) exemplaires dont l'original et 06 (six) copies** marquées comme tels, devra parvenir **au Secrétariat Général de la Commune de DIR** ; au plus tard **le 25 NOVEMBRE 2026** à **12 heures** et devra porter la mention **:**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013/ AONO/C-DIR/CIPM/2026 DU 05 NOVEMBRE 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT DOUBLE DE 2x2,00x2,00 ET AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES SUR LA ROUTE C0813010, BADJER (INTER N6) - GBEMA, DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Article 12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant de **sept cents milles (700 000)** et valable pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** au-delà de la date limite de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent ou une autre autorité administrative (préfet, sous-préfet...) Conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de 03 (trois mois) précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère Chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, et l'absence d'une pièce administrative après épuisement d'un délai de 48 heures.

Scanné avec CamScanner

Article 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **25 NOVEMBRE 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Maire de la commune de DIR, dans la salle de réunion de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

Article 14. Critères d'évaluation

14.1. Les principaux critères éliminatoires sont :

- L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- L'absence, la non validité ou la non-conformité des autres pièces administratives après épuisement d'un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;
- Dossiers techniques et financiers incomplets ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées,
- Absence d'un prix unitaire quantifié.
- Critères essentiels évalués à moins de 38 OUI sur 51.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de **trois (03) mois** et être conformes aux modèles.

14.2. Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- La capacité de mobilisation financière ;
- Les références et expérience de l'entreprise soumissionnaire ;
- Le personnel de l'entreprise soumissionnaire ;
- La disponibilité du matériel de chantier et de la logistique ;
- La méthodologie et l'organisation du travail ;
- La présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPAO.

NB : la notation est binaire, le mode de qualification est détaillé dans le RPAO.

Article 15. Attribution

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de DIR, l'Autorité Contractante, attribuera la Lettre – Commande au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

Article 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours, à compter de la date de remise de leurs offres.

Article 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables **auprès du Maire ou du Secrétaire Général de la Commune de DIR,** Tel. **: 693 31 76 41.**

DIR le 05 NOVEMBRE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
COMMUNE DE DIR
Le Maire
DEPARTEMENT DU MBERE
REGION DE L'ADAMAOUA

Housseini Issa

AMPLIATIONS:
- MAIRE/ COM-DIR
- ARMP-AD/POUR PUB
- MINMAP-MB
- CIPM/DIR
- AFFICHAGE
- CHRONO/ ARCHIVES

Scanné avec CamScanner